

# Le transport scolaire en Polynésie Française

PAPEETE, le 27 octobre 2015.

Lizzie Avaemai est chef de bureau du transport scolaire à la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Elle s'occupe de tout ce qui concerne le transport scolaire : par voie terrestre, maritime et aérienne. Avec près de 26 000 élèves à gérer de la maternelle au lycée, le transport scolaire se calque sur la vie dans les archipels.

## Comment est organisé le transport scolaire en Polynésie Française ?

Nous gérons trois types de transports scolaire : aériens, maritimes et terrestres sur l'ensemble de la Polynésie, de l'école maternelle au lycée. Pour bénéficier du transport scolaire, il faut répondre à des critères comme résider à plus d'un kilomètre de son établissement scolaire. Dans le cadre de la poursuite de leur scolarité au collège et au lycée, les élèves sont obligés de quitter leur île de résidence et cela dès l'âge de 10 ans. Pour la poursuite des études, il y a des collèges dans tous les archipels. Aux Marquises sur l'île de Nuku Hiva, aux Tuamotu à Hao, Makemo et Rangiroa. Aux îles sous le vent, il y a au moins un collège par île.

## Après le collège, les élèves vont au lycée, là ça devient plus compliqué ?

Les lycées se situent principalement à Tahiti, Moorea et Raiatea. En fonction de ces structures scolaires, nous sommes obligés d'organiser le transport : soit 22 500 élèves pour le transport terrestre pour toute la Polynésie confondue, 1 400 pour le transport maritime et 2 000 élèves pour l'aérien. Par exemple, ceux qui ont fini en troisième au collège de Rangiroa quitteront leur île pour se rendre sur une autre île afin de poursuivre en lycée sur une des trois îles : Tahiti, Moorea ou Raiatea.

## Comment organisez-vous la fréquence des allers-retours entre les établissements et le domicile des élèves ?

En fonction du nombre d'élèves et du budget alloué au transport scolaire d'une année civile, nous déterminons les fréquences.

Il existe cinq fréquences : journalière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et bi-annuelle. La fréquence journalière permet aux élèves résidents et scolarisés sur la même île (voie terrestre et maritime pour les élèves du Fenua Aihere Est et Ouest, Tiputa-Rangiroa et Rapa) ou scolarisés sur une autre île (Moorea, Tahaa par voie maritime) de prendre les transports. La fréquence hebdomadaire est plutôt pour les élèves de Moorea et Tahaa inscrits en internat (par voies maritime et terrestre) ; la fréquence mensuelle permet aux élèves résidents des Iles-sous-le-Vent et scolarisés sur Raiatea de rentrer chez eux ; la fréquence trimestrielle est pour les élèves scolarisés sur une autre île mais au sein d'un même archipel (Marquises, Tuamotu-Gambier, Australes). Le rapatriement se fait par voies aérienne et maritime ; la fréquence biannuelle est destinée aux élèves scolarisés dans un lycée de Tahiti, Moorea ou Raiatea et résidents des archipels autres que la Société (voies aérienne et maritime).



## Source Tahiti Infos

